



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°26/2024

**RÈGLEMENTATION CIRCULATION
70 route de Houdan – scellement de tampons de chambre**

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu la demande présentée par l'entreprise **SAS NR78** pour le compte d'Orange,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la RD983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines,

Considérant que les travaux de scellement des tampons et de reprise d'enrobé, au droit du n°70 route de Houdan nécessitent des restrictions de circulation,

ARRÊTONS

Article 1 : Le **18 novembre 2024** et pour une durée de 21 jours, la RD 983 entre le PR 23.705 et le PR 23.106 (section en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous pour tous les véhicules :

- Restriction de circulation sur une seule voie
- Rétrécissement de chaussée par alternat par feux ou K10
- Réduction de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **SAS NR78**, sise **7 rue de Rangiport à ISSOU** en charge des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Septeuil, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 18 novembre 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 18/11/2024
Le Maire,

